

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 10 juillet 2014

Monsieur Michel Rouleau
Directeur
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
2505, boulevard des Entreprises
Terrebonne (Québec) J6X 5S5

Objet : Suivis aux rapports d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et du programme *Sciences de la nature*

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 10 juin 2014, les suites que le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a données aux recommandations formulées dans le cadre de l'opération de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*.

Dans le rapport d'évaluation de l'application de la PIEA de décembre 2010, la Commission recommandait au Collège de s'assurer que l'élaboration de règles départementales particulières d'évaluation par les départements se fait en conformité avec la PIEA. Le Collège a fait parvenir à la Commission sa PIEA révisée en 2011 qui prévoit les mécanismes d'approbation de ces règles. Les départements et la Direction du service de la formation continue doivent soumettre leurs règles particulières d'application de la PIEA à la direction du Collège qui les approuve puis les soumet pour approbation à la Commission des études et pour adoption au conseil d'établissement. De plus, le Collège a fait parvenir à la Commission un cadre de référence pour l'élaboration de ces règles ainsi qu'un formulaire de demande qui précise les éléments pouvant en faire l'objet. Des exemples de règles font également partie des suites transmises. La Commission, après étude des documents acheminés par le Collège, considère que des suites adéquates ont été données et, conséquemment, lève la recommandation.

Elle recommandait également au Collège d'approuver les plans de cours et d'en assurer la conformité à la PIEA. En lien avec cette recommandation, le Collège a fait parvenir un échantillon de plans de cours, une description de son cycle triennal d'approbation, une grille de validation et un exemple de rapport d'analyse de conformité des plans de cours. La grille de validation permet aux professeurs d'élaborer leur plan de cours en conformité avec la PIEA et aux départements d'en valider le contenu avant de les approuver. Le cycle triennal implanté par le Collège à la session d'automne 2013 prévoit que tous les départements obtiendront d'ici l'hiver 2017 une rétroaction sur la conformité de leurs plans de cours. Le processus précise que le conseiller pédagogique responsable de l'analyse des plans de cours a la responsabilité de rédiger un rapport d'analyse de conformité dont les résultats sont transmis au département sous forme de fiches d'appréciation. Le rapport d'analyse de conformité des plans de cours de l'automne 2013 révèle qu'en général, les critères de conformité de la grille de validation des plans de cours à l'enseignement ordinaire sont respectés par les départements. Après avoir analysé l'échantillon de plans de cours transmis par le Collège, la Commission parvient à un constat similaire. Elle constate que les plans de cours sont de qualité et généralement conformes aux prescriptions du Règlement sur le régime des études collégiales et de la PIEA du Collège. C'est pourquoi elle lève la recommandation.

Le Collège a également fait parvenir un échantillon d'épreuves finales de cours permettant de donner des suites à deux autres recommandations. L'une d'elles, formulée dans le cadre de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* en août 2007, recommandait au Collège de voir à ce que l'évaluation des apprentissages permette d'attester la maîtrise de chacune des compétences selon les standards visés, de s'assurer que leur maîtrise est individuelle, particulièrement pour l'épreuve synthèse de programme, et que l'évaluation est équivalente pour les cours donnés par plus d'un professeur. L'autre recommandation, formulée dans le cadre de l'opération d'application de la PIEA, recommandait au Collège de s'assurer que les épreuves finales de cours permettent d'attester l'atteinte individuelle des objectifs en fonction des standards visés. L'analyse de l'échantillon d'épreuves finales de cours démontre que la majorité des évaluations finales de cours du Collège sont de type synthèse, qu'elles sont en adéquation avec la ou les compétences du cours, qu'elles ont une pondération suffisante, que leur niveau de difficulté est suffisant pour rendre compte de la maîtrise de la ou des compétences du cours et qu'elles permettent à l'étudiant de démontrer qu'il maîtrise la ou les compétences de façon individuelle. De plus, la Commission a constaté que l'équivalence des évaluations est assurée lorsqu'un cours est donné par plus d'un

professeur. Les suites transmises soulignent également les travaux menés par le Collège afin d'outiller son personnel en ce qui a trait à l'évaluation des travaux d'équipe. Ces deux recommandations peuvent donc être levées.

Dans le rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature*, la Commission recommandait au Collège d'adapter, dans les plus brefs délais, les cours de la formation générale propre à la formation spécifique. L'analyse des plans de cours d'*Éthique et politique* et de *Littératures et cultures* permet de constater que la formation générale propre est adaptée à la formation spécifique. Par exemple, l'épreuve finale du cours de français consiste en une rédaction qui doit être liée au champ d'études. La Commission estime que des suites satisfaisantes ont été données et, conséquemment, lève la recommandation.

Enfin, la Commission recommandait au Collège dans ce même rapport d'accélérer son diagnostic des obstacles à sa réussite et de revoir son plan d'action de manière à instaurer rapidement des mesures touchant directement les étudiants afin de favoriser la réussite, la persévérance et la diplomation. À cet effet, la Commission a pu constater, lors de l'évaluation de l'efficacité du plan stratégique du Cégep régional de Lanaudière en mars 2012, que l'analyse de la situation de chacun des plans de réussite a permis de bien connaître les caractéristiques de la clientèle, de cerner les obstacles à la réussite et d'élaborer des orientations et des objectifs en lien avec ceux-ci. La recommandation peut donc être levée.

En somme, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne a donné des suites satisfaisantes à l'ensemble des recommandations issues de l'évaluation du programme *Sciences de la nature* et de l'évaluation de l'application de la PIEA. La Commission tient à souligner le travail réalisé par le Collège pour assurer la qualité de son programme et de l'évaluation des apprentissages.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La secrétaire générale,

Nathalie Savard

c. c. M. Marcel Côté, directeur général, Cégep régional de Lanaudière